

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 MAI 2011

LE 18 MAI 2011 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Raymond JOASSARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 12 mai 2011

PRESENTS : Mmes et MM JOASSARD - THIVANT - MATHEVET - NEDELEC – MEHADHBI - BIDAULT - AUZARY – GRENIER – PONCIN-BREUIL - SARTRE - MULLER - CHARRA - JACOB - CUERQ - DELARBRE - NEEL - VILLARS – GADALA - CARMIGNANI - ALLEGRA - STREB - ROBERT - CHOLAT - CHOVET

ABSENTS EXCUSES : Madame Claudie GRANOTTIER
Monsieur Marcel BOUCHET
Madame Jacqueline AVRIL
Madame Martine DENIS
Madame Nadine SAURA

PROCURATIONS : Madame Claudie GRANOTTIER à Monsieur Daniel MATHEVET
Monsieur Marcel BOUCHET à Monsieur Raymond JOASSARD
Madame Jacqueline AVRIL à Jean-Yves ROBERT
Madame Nadine SAURA à Marie-Christine THIVANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean MULLER

ORDRE DU JOUR

FONCIER

1. Déclassement de voie – Impasse de la Vaure
2. Echange de terrain entre la commune et la SCI DEL
3. Acquisition d'une bande de terrain – lotissement Les Campanules – Monsieur et Madame GRANJON

URBANISME – HABITAT

4. Avis sur le Programme local de l'habitat de Saint-Etienne Métropole

FINANCES

5. Désignation du président de séance pour débattre des comptes administratifs de la commune
6. Compte administratif 2010 – Budget de la ville
7. Compte administratif 2010 – Budget de l'eau
8. Compte administratif 2010 – Budget des pompes funèbres
9. Compte de gestion 2010 – Budget de la ville
10. Compte de gestion 2010 – Budget de l'eau
11. Compte de gestion 2010 – Budget des pompes funèbres
12. Affectation du résultat - Budget de la ville
13. Affectation du résultat – Budget de l'eau
14. Affectation du résultat – Budget des pompes funèbres
15. Subvention exceptionnelle au Comité des fêtes
16. Demande de subvention CFAC pour la Fête Africaine
17. Tarifs de la saison culturelle 2011-2012
18. Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'EMAD BERLIOZ
19. Groupement de commande avec Saint-Jean-Bonnefonds pour la réalisation d'un diagnostic agricole

RESSOURCES HUMAINES

20. Modification du tableau des effectifs

**En préambule, Monsieur le Maire propose de respecter une minute de silence à la mémoire de
Simonne HUBE**

APPROBATION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 30 MARS 2011

Monsieur Jean-Yves ROBERT souhaite que l'on précise que la mention d'un pouvoir de Madame MICHALON s'explique par le fait que Madame Marie-Hélène MASSON a démissionné du conseil municipal.

Monsieur Jean-Yves ROBERT relève une erreur sur le point 16 : les 153 logements concernent la période 2004-2013 et non 2004-2006.

Monsieur Jean-Yves ROBERT souhaite qu'on enlève la phrase « Jean-Yves ROBERT rappelle que la municipalité a 20 ans pour réaliser ces logements et qu'ils ont été faits en 10 ans » car il ne l'a pas prononcée.

**RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Décision	Objet
2011-33	Convention de mise à disposition conclue entre la commune et l'association ESCAL pour l'occupation les vendredis de 12h à 18h du bureau n° 3 de la maison des associations, rue Rambert Faure pour une durée de 3 ans, du 1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2014.
2011-34	Marché à procédure adaptée conclu avec la société GEPRAL pour la maîtrise d'œuvre du lot n° 2 relative aux travaux de mise aux normes accessibilité du bâtiment de la poste et la reprise de l'étanchéité de la toiture, pour un montant de 5 040 € HT.
2011-55	Convention conclue avec le Centre d'information, de documentation, d'étude et de formation des élus pour une durée d'un an et pour un montant de 661 € par formation.
2011-56	<p>Marché à procédure adaptée conclu avec l'entreprise PITAVAL ayant pour objet la démolition et la réfection de deux murs de clôture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'angle de la rue de l'Onzonnière et du lotissement Anaïs - à l'angle de la rue de la Montat et de la rue de l'Entente <p>Le montant de ce marché s'élève à 12 399 € HT.</p>
2011-57	Marché à procédure adaptée conclu avec l'entreprise PITAVAL ayant pour objet la restructuration et l'élargissement du pont de la rue de l'Entente, pour un montant de 164 219 € HT.
2011-58	Contrat conclu avec la compagnie VIE EN SCENE pour le spectacle « Albertine Sarrazin » dont la représentation est prévue le mercredi 2 novembre 2011 à 20h30 à l'Echappé et pour un montant de 5 951,04 €.
2011-59	Convention de mise à disposition conclue avec la crèche « Les Petits Filous » pour la mise à disposition du DOJO du 7 octobre 2011 au 30 juin 2012, à titre gratuit.
2011-60	Création d'une régie d'avance temporaire auprès du service Enfance-Jeunesse-Médiation pour la seule journée du mercredi 25 mai 2011 en raison du déplacement du conseil municipal enfants à Genève pour visiter les sièges européens des institutions internationales.

2011-61	Marché à procédure adaptée conclu avec l'entreprise PIVADIS pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'une opération urbaine de type FISAC, pour un montant de 21 250 € HT.
---------	---

Monsieur Jean-Yves ROBERT demande quel est l'objet de l'association ESCAL. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une association sorbérane qui vise à aider les personnes handicapées.

Monsieur Jean-Yves ROBERT renouvelle sa remarque sur le fait qu'il est regrettable que l'opposition ne participe pas au choix sur les marchés en procédure adaptée dont les montants sont les plus élevés, comme les décisions 56 ou 61. Cela est pratiqué dans d'autres petites communes. D'autant que son groupe n'est pas représenté dans la commission qui suit l'étude FISAC. Monsieur le Maire en prend note.

Suivant l'ordre du jour, le conseil municipal s'est prononcé sur :

1. FONCIER : Déclassement de voie – Impasse de la Vaure

Rapporteur : Daniel MATHEVET

Une enquête publique a eu lieu du 27 décembre 2010 au 10 janvier 2011 en vue du déclassement de parcelles du domaine public communal et du classement de voies dans le domaine public communal.

Le commissaire enquêteur, à l'issue de cette enquête, a émis un avis favorable quant au déclassement de 126 m² de terrains issus du domaine public, sis impasse de la Vaure, jouxtant la parcelle cadastrée AW 329, en vue de sa cession ultérieure à deux riverains.

Sur proposition de Monsieur Daniel MATHEVET, l'assemblée délibérante approuve le déclassement du domaine public de 126 m² de terrains issus de l'impasse de la Vaure.

Vote : unanimité

2. FONCIER : Echange de terrain avec soulte entre la commune et la SCI DEL

Rapporteur : Daniel MATHEVET

Suite aux travaux d'aménagement du carrefour à l'angle des rues Anthony Barallon – rue de la Flache et Claudius Remilleux il convient de régulariser les emprises foncières.

Ainsi, la commune entend céder à la SCI DEL 6 m² de terrains issus de la parcelle cadastrée AO n° 2.

En contrepartie, la SCI DEL cède à la commune 16 m² de terrains issus de la parcelle cadastrée AO 3.

Le service de France Domaine par un avis en date du 4 janvier 2011 a évalué à 20 € le prix au m² de ces parcelles.

Cet échange se fera donc en contrepartie du versement à la SCI DEL de la somme de 200 €, conséquence de la différence entre les 320 € (16 m² x 20 €) dus à la SCI DEL et les 120 € (6 m² x 20 €) dus à la commune.

Madame Odile KERVIEL, le 23 mars 2011, a donné son accord sur les termes de cette cession.

Sur proposition de Monsieur Daniel MATHEVET, le conseil municipal approuve les termes de cette cession, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et ses éventuels documents annexes et désigne l'étude de Maître De Zan, Mermet et Pauze, 42 351 LA TALAUDIERE, comme notaires de la commune.

Vote : unanimité

3. FONCIER : Acquisition d'une bande de terrain - lotissement Les Campanules – Monsieur et Madame Laurent GRANJON

Rapporteur : Daniel MATHEVET

Afin de sécuriser l'accès au lotissement Les Campanules, la commune entend acquérir 90 m² de terrains issus de la parcelle cadastrée AI n° 14 se trouvant à l'entrée du lotissement et propriété de Monsieur et Madame Laurent GRANJON.

Le service de France Domaine a évalué à 16 € le prix au m² de ce tènement, soit pour 90 m², 1 440 €.

Monsieur et Madame GRANJON, par courrier du 18 mars 2011 ont accepté la proposition de la commune de leur acheter cette bande de terrain au prix de 1440 €.

Sur proposition de Monsieur Daniel MATHEVET, le conseil municipal approuve l'acquisition par la commune de 90 m² de terrains issus de la parcelle AI n° 14, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tout document y afférent et désigne l'étude de Maître De Zan, Mermet et Pauze, 38 rue Victor Hugo, BP 132, 42 351 LA TALAUDIERE, comme notaires de la commune.

Vote : unanimité

4. URBANISME : Avis sur le programme local de l'habitat de Saint-Etienne Métropole

Rapporteur : Raymond JOASSARD

La communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole vient d'arrêter, en conseil communautaire du 14 mars dernier, son projet de deuxième Programme Local de l'Habitat qui porte sur la période 2011-2016.

Avec l'élaboration du second PLH, Saint-Etienne Métropole se dote d'un outil partagé de stratégie et de programmation de l'habitat sur le territoire.

Doté d'objectifs importants, soucieux de répondre aux besoins des ménages et de contribuer à un développement plus équilibré et solidaire, le PLH concrétise la politique d'habitat de l'agglomération pour la période 2011-2016.

Ce programme a été élaboré en concertation avec l'ensemble des communes qui y furent associés régulièrement.

A ce titre, la commune de Sorbiers est saisie officiellement pour avis sur ce projet de PLH, par Saint-Etienne Métropole, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, récemment modifiées par la loi du 25 mars 2009 (loi MOLLE), le PLH se compose ainsi :

1/ d'un diagnostic de la situation du logement et d'une analyse des enjeux pour l'agglomération.

Ce diagnostic a fait apparaître les tendances à la spécialisation de certains quartiers et de certaines communes, le phénomène de renchérissement des marchés immobiliers et fonciers, les risques d'exclusion et de blocages des trajectoires résidentielles pour les ménages les plus fragiles (ménages modestes, personnes âgées, familles monoparentales, primo-accédants...).

A partir de ce diagnostic et s'appuyant sur un partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'habitat, le PLH définit quatre priorités majeures, participant d'une vision prospective et contribuant à la dimension attractive et solidaire de l'agglomération :

- Contribuer à l'attractivité du territoire par la production d'une offre de logements importante et adaptée aux besoins ;
- Favoriser un développement équilibré et solidaire du territoire ;
- Créer les conditions d'un parcours résidentiel pour tous les ménages ;
- Améliorer la qualité des logements du parc existant et contribuer à un habitat durable.

2/ d'un document d'orientations

3/ de la territorialisation des objectifs de production de l'offre nouvelle de logements qui énonce la méthode et la répartition par typologie de communes et par communes

La répartition d'objectifs de logements à produire entre les différentes communes de Saint-Etienne Métropole participe d'une logique d'aménagement du territoire et de maîtrise des grands équilibres :

- orienter le développement résidentiel entre communes urbaines, de couronne, périurbaines et rurales ;
- inverser la tendance à la spécialisation des communes et favoriser la diversité ;
- contribuer aux équilibres sociaux et générationnels.

Pour cela, la répartition de la production doit être en cohérence avec les perspectives de développement du territoire du SCOT Sud Loire. En effet, le SCOT contient un ensemble de préconisations dont les PLH doivent tenir compte dans la mise en œuvre de leur stratégie d'habitat. Pour Saint-Etienne Métropole, il s'agit de « *conforter fortement la ville centre de Saint-Etienne et les centralités présentant des enjeux importants de renouvellement urbain et bien desservies par les transports collectifs* ».

L'agglomération se fixe le cap de produire **1 900 logements par an, dont 810 pour la ville de Saint-Etienne**. A cet objectif global, le PLH a tenté d'apporter une réflexion en termes de besoins et de demande : 8% pour les ménages aux revenus très faibles, 54% pour les ménages aux revenus faibles et modestes, 23% pour les ménages aux revenus intermédiaires et 15% pour les ménages aux revenus supérieurs.

Saint-Etienne Métropole se fixe comme objectif, d'une part de répondre aux besoins des ménages de l'agglomération et d'autre part de retenir et d'attirer des ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs.

La dernière étape a été de définir un cadre d'objectifs de production territorialisés : **la déclinaison à l'échelle communale**, en fonction du niveau de centralité inscrit au SCOT, de la typologie des communes au titre du PLH, des enjeux d'habitat définis dans le diagnostic et d'ajustements liés aux caractéristiques propres des communes (données sociodémographiques, état du parc de logements, projets de renouvellement urbain, déficit de logements sociaux ...).

A l'échelle de la ville de Sorbiers les objectifs de production neuve de logements sont les suivants :

		Cadrage offre nouvelle par an	Logement social public	Logement conventionné	Promotion privée (Locatif et accession)	Accession abordable (sociale, aidée)
	Commune de Sorbiers	38	13	1	16	8
Typologie des communes du PLH	Soit communes urbaines	570	170	50	230	120
	Soit Saint-Etienne	810	265	85	290	170
	Soit communes de couronne	405	140	10	170	85
	Soit communes périurbaines	90	24	5	45	19
	Soit communes rurales	25	3	0	17	5
	Saint Etienne Métropole	1 900	600	150	750	400

4/ d'un programme d'actions détaillé qui présente les dispositions permettant d'atteindre ces objectifs.

Le programme d'actions contient cinq axes d'intervention prioritaires thématiques et trois axes d'intervention prioritaires transversaux, déclinés comme suit :

• **Les cinq axes d'intervention thématiques**

1. Poursuivre l'action foncière en faveur du renouvellement urbain ;
2. Participer au financement du logement social public ;

3. Encourager la production d'une offre de logements en accession à prix maîtrisé ;
4. Favoriser le développement d'une production de logements privés de qualité ;
5. Requalifier le parc privé existant ;

- **Les trois axes d'intervention transversaux**

1. Favoriser un développement durable du territoire de la conception, à la réalisation, à l'usage du logement ;
2. Participer à la mise en œuvre de réponses adaptées aux personnes âgées et à mobilité réduite, ainsi qu'aux nouveaux modes de vie et usages ;
3. Consolider la conduite et l'animation du PLH.

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole est engagée au côté des différents partenaires (ANRU, Etat, collectivités, bailleurs sociaux...) dans une politique volontariste de renouvellement urbain des secteurs les plus sensibles de l'agglomération.

D'autre part, le PLH de l'agglomération vise à améliorer les conditions d'accueil et de logement des gens du voyage. Depuis le 1^{er} janvier 2008, Saint-Etienne Métropole assure la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, réalisées par les 14 communes de plus de 5 000 habitants inscrites au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Enfin, sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, dix-sept organismes HLM sont soumis au conventionnement d'utilité sociale (CUS), institué par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (loi MOLLE). La communauté d'agglomération, par la signature de ces CUS, veillera à la bonne prise en compte des objectifs du PLH dans les conventions.

Au total, sur les six années, la mise en œuvre du projet de PLH représente donc pour Saint-Etienne Métropole **un montant prévisionnel de l'ordre de 29 M€**.

Ces montants sont hors programme partenarial Epures, hors participation financière aux conventions Hélioise et Latere, hors mobilisation de compétences internes (chargés de mission Plan Climat-Energie Territorial, accessibilité, communication, planification) et hors budget exceptionnel ANRU.

5/ de cinq documents annexes relatifs au bilan des actions du premier PLH 2003 / 2010, à la cartographie des secteurs prioritaires, à la déclinaison de fiches statistiques par communes, à la présentation des enjeux/objectifs sur la ville de Saint-Etienne et à l'application du supplément de loyer de solidarité (SLS) sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Suite à la saisine de Saint-Etienne Métropole, les communes de l'agglomération ainsi que l'établissement public chargé de l'élaboration du SCOT rendent un avis sur le projet arrêté avant la fin du mois de mai 2011.

Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au conseil de communauté pour amender en tant que de besoin le projet de PLH qui sera alors transmis au Préfet.

Ce dernier sollicitera l'avis du comité régional de l'habitat (CRH).

Au terme de ces consultations, le PLH sera proposé au conseil de communauté pour adoption.

En cas de demande de modifications, le PLH ne deviendra exécutoire qu'à compter de la publication et de la transmission au représentant de l'Etat, d'une délibération apportant ces modifications.

Le conseil municipal émet un avis **favorable** sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2011-2016 arrêté et sa territorialisation. L'ensemble du document est librement consultable en mairie.

Monsieur Jean-Yves ROBERT demande si le projet rue Jean-Louis Berger, très bien conçu, compte suffisamment de places de stationnement. Monsieur le Maire rappelle que la loi prévoit une place de stationnement par logement social. La municipalité se bat pour obtenir des bailleurs sociaux d'en faire un peu plus. De leur côté, les services de l'Etat font pression sur les mêmes bailleurs sociaux et les promoteurs pour qu'ils en fassent le moins possible, au nom de la réduction de la consommation de l'espace. Daniel MATHEVET donne l'exemple de la rue Ampère où l'on avait trouvé un accord avec le bailleur pour en construire environ 1,8 or la DDT a exigé qu'il s'en tienne à la loi. Monsieur le Maire rappelle que les prescriptions de l'Etat, de même que les orientations du SCOT, seront de plus en plus contraignantes vis-à-vis de la consommation d'espace ainsi que les déplacements en voiture.

Vote : 24 pour et 4 contre (Jean-Yves ROBERT, Jacqueline AVRIL, Gilles CHOVET, Alain CHOLAT)

A 20h50, Madame Nadine SAURA quitte la séance

5. FINANCES : Désignation du Président de séance pour débattre des comptes administratifs de la commune

Rapporteur : Raymond JOASSARD

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il conviendra d'élire un président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Madame Marie-Christine THIVANT est élu présidente de séance.

Vote : unanimité

6. FINANCES : Compte administratif 2010 – Budget de la ville

Rapporteur : Marie-Christine THIVANT

COMMUNE DE SORBIERS

**COMPTE ADMINISTRATIF 2010
EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL**

DE L'EXERCICE 2010, DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010

	REALISES		RESTE A REALISER	
	SECTION DE FONCTION.	SECTION D'INVEST	SECTION DE FONCTION	SECTION D'INVEST.
BUDGET PRINCIPAL				
Recettes	7 819 876 ,85 €	2 270 740,31 €		131 921,54 €
Dépenses	6 565 059,96 €	2 026 925,85 €		906 999,03 €
Résultat 2010	1 254 816,89 €	243 814,46 €		
Déficit reporté		1 181 623,67 €		
Excédent reporté	547 242,52 €			
DEFICIT DE CLOTURE		937 809,21 €		775 077,49 €
EXCEDENT DE CLOTURE	1 802 059,41 €			

Le budget de fonctionnement 2010 de la commune a été réalisé à 96,22 % en dépense. Les points marquants sont les suivants :

- a) Concernant les dépenses courantes de fonctionnement (chapitre 011), l'exercice 2010 a été marqué par une hausse importante des frais d'entretien de la voirie communale due notamment aux frais de déneigement (environ + 30 000 €). La municipalité a également décidé d'appuyer la saison culturelle en octroyant un complément de financement de 10 000 €.

- b) Les frais de personnel (chapitre 012) sont conformes aux prévisions suite aux embauches prévues lors du vote du budget 2010.
- c) La commune est toujours dans une logique de désendettement, les frais financiers continuent donc de diminuer fortement d'année en année. A noter que la commune, compte tenu de ses possibilités financières, n'a pas levé de nouvel emprunt en 2010.
- d) Concernant les recettes de fonctionnement, l'augmentation physique et forfaitaire des bases fiscales ainsi que l'augmentation des taux communaux octroient à la commune un financement supplémentaire de 125 000 €. Les dotations d'Etat sont stables en valeur à environ 1 200 000 €. L'autre point d'évolution des ressources financières est le remboursement des frais de personnel par les syndicats dont la commune est membre, ainsi que des assurances (+ 86 000 €).

Le budget d'investissement 2010 a été réalisé à 91,31 % compte tenu des reports de crédits sur l'année 2011. Les opérations reportées correspondent à des projets pour lesquels la commune s'est engagée financièrement et juridiquement auprès d'un fournisseur mais sans qu'un décaissement ait été réalisé.

Un tableau récapitulatif a été joint à la note de synthèse.

Monsieur Gilles CHOVET remarque que les tableaux joints à la note de synthèse diffèrent quelque peu de ceux distribués en commission. Madame Marie-Christine THIVANT fait observer que ces différences sont minimales et dues au fait que la commission a été réunie très en amont.

Monsieur Gilles CHOVET demande pourquoi il y a autant de restes à réaliser en 2010. Madame Marie-Christine THIVANT rappelle que les explications ont été fournies en commission. Cela résulte de projets qui ont démarré par exemple par un marché de maîtrise d'œuvre, comme pour le pont de l'Entente. On a aussi accumulé du retard en raison de dossiers de subventions longs à monter. Monsieur CHOVET observe que depuis 2008, année de gros travaux, nous n'avions pas vu de tels montants de restes à réaliser. Madame Marie-Christine THIVANT concède que la municipalité avait en 2010 de grosses ambitions sur les travaux et souligne que par rapport à 2008 où il y avait un ou deux gros projets, cette année, il y avait des projets moins importants financièrement mais plus nombreux.

Sur la section de fonctionnement, Monsieur Gilles CHOVET remarque que l'excédent de fonctionnement s'amenuise d'année en année, malgré une progression des recettes de fonctionnement. Vous ne maîtrisez absolument pas vos dépenses de fonctionnement, qui sont excessives. La pression fiscale augmente d'année en année alors qu'on est au sommet du département. Madame Marie-Christine THIVANT fait observer que ce qui a augmenté, ce sont essentiellement des prestations nouvelles pour les sorbérans : au niveau environnement, de la saison culturelle ou du personnel. Ce sont des services pour les sorbérans. Un travail de veille est assuré sur les dépenses de fonctionnement. On travaille sur les charges de fluides, on progresse sur ce point. Les frais juridiques notamment ont augmenté.

Sur présentation de Madame Marie-Christine THIVANT, le conseil municipal délibère sur le compte administratif 2010 dressé par Monsieur le Maire et lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : majorité (22 pour) et 4 contre (Jean-Yves ROBERT, Jacqueline AVRIL, Alain CHOLAT, Gilles CHOVET)

7. FINANCES : Compte administratif 2010 – Budget de l'eau

Rapporteur : Marie-Christine THIVANT

COMMUNE DE SORBIERS

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 EXECUTION DU BUDGET ANNEXE « EAU »

DE L'EXERCICE 2010, DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010

	REALISES		RESTE A REALISER	
	SECTION DE FONCTION.	SECTION D'INVEST	SECTION DE FONCTION	SECTION D'INVEST.
SERVICE PUBLIC				
EAU POTABLE				
Recettes	184 946,58 €	360 910,52 €		10 407,22 €
Dépenses	144 586,72 €	229 279,04 €		63 505,22 €
Résultat 2010	40 359,86 €	131 631,48 €		
Déficit reporté		120 461,86 €		
Excédent reporté	41 757,38 €			
DEFICIT DE CLOTURE				53 098,00 €
EXCEDENT DE CLOTURE	82 117,24 €	11 169,62 €		

Sur présentation de Madame Marie-Christine THIVANT, le conseil municipal délibère sur le compte administratif 2010 dressé par Monsieur le Maire et lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : reconnaître la sincérité des restes à réaliser et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Jean-Yves ROBERT demande pourquoi la municipalité n'a pas cherché à réduire le déficit d'investissement en 2009. Madame Marie-Christine THIVANT indique que si la section investissement est en déficit, ce n'est pas dramatique mais il était souhaitable de le diminuer cette année, au regard du montant du budget.

Vote : majorité (22 pour) et 4 contre (Jean-Yves ROBERT, Jacqueline AVRIL, Alain CHOLAT, Gilles CHOVET)

8. FINANCES : Compte administratif 2010 – Budget des pompes funèbres

Rapporteur : Marie-Christine THIVANT

COMMUNE DE SORBIERS

**COMPTE ADMINISTRATIF 2010
EXECUTION DU BUDGET ANNEXE « POMPES FUNEBRES »**

DE L'EXERCICE 2010, DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010

	REALISES		RESTE A REALISER	
	SECTION DE FONCTION.	SECTION D'INVEST.	SECTION DE FONCTION.	SECTION D'INVEST.
SERVICE PUBLIC				
POMPES FUNEBRES				
Recettes	24 848,20 €	45 974,61 €		
Dépenses	25 500,10 €	21 522,10 €		
Résultat 2010	- 651,90 €	24 452,51 €		
Déficit reporté		25 500,10 €		
Excédent reporté	6 652,19 €			
DEFICIT DE CLOTURE		1047,59 €		
EXCEDENT DE CLOTURE	6 000,29 €			

Sur présentation de Madame Marie-Christine THIVANT, le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Raymond JOASSARD, maire, et lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : majorité (22 pour) et 4 contre (Jean-Yves ROBERT, Jacqueline AVRIL, Alain CHOLAT, Gilles CHOVEL)

9. FINANCES : Compte de gestion 2010 – Budget de la ville

Rapporteur : Marie-Christine THIVANT

Après s'être fait rappeler les éléments notoires du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2010, et ce pour le budget principal ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Vote : 24 avis favorables, 4 défavorables (Jean-Yves ROBERT, Jacqueline AVRIL, Alain CHOLAT, Gilles CHOVET)

10. FINANCES : Compte de gestion 2010 – Budget de l'eau

Rapporteur : Marie-Christine THIVANT

Après s'être fait rappeler les éléments notoires du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2010, et ce pour le budget annexe de l'eau ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget annexe de l'eau dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Vote : 24 avis favorables, 4 défavorables (Jean-Yves ROBERT, Jacqueline AVRIL, Alain CHOLAT, Gilles CHOVET)

11. FINANCES : Compte de gestion 2010 – Budget des pompes funèbres

Rapporteur : Marie-Christine THIVANT

Après s'être fait rappeler les éléments notoires du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2010, et ce pour le budget annexe des pompes funèbres ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget annexe des pompes funèbres dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Vote : 24 avis favorables, 4 défavorables (Jean-Yves ROBERT, Jacqueline AVRIL, Alain CHOLAT, Gilles CHOVET)

12. FINANCES : Affectation du résultat – Budget de la ville

Rapporteur : Marie-Christine THIVANT

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M 14, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2010 :

1 – Détermination du résultat de clôture 2010:

1)	Résultat 2009 reporté (excédent) (a).....	547 242,52 €
2)	Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010	
	Recettes	7 819 876,85 €
	Dépenses.....	6 565 059,96 €
	Résultat de l'exercice 2010 (excédent) (b).....	1 254 816,89 €
	Résultat de clôture 2010 (excédent) (a+b)	1 802 059,41 €

2 – Affectation du résultat :

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur 002), ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2010 du budget de la ville comme suit :

-	au compte 002 excédent antérieur reporté :	89 172,71 €
-	au compte 1068 Réserves :	1 712 886,70 €
	dont	937 809,21 € déficit investissement
	dont	775 077,49 € solde reports 2010

Vote : 24 avis favorables, 4 défavorables (Jean-Yves ROBERT, Jacqueline AVRIL, Alain CHOLAT, Gilles CHOVET)

13. FINANCES : Affectation du résultat – Budget de l'eau

Rapporteur : Marie-Christine THIVANT

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M 14, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2010 :

1 – Détermination du résultat de clôture 2010 :

1)	Résultat 2009 reporté (excédent) (a).....	41 757,38 €
2)	Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010	
•	Recettes	184 946,58 €
•	Dépenses.....	144 586,72 €
•	Résultat de l'exercice 2010 (excédent) (b).....	40 359,86 €
3)	Résultat de clôture 2010 (excédent) (a+b)	82 117,24 €

2 – Affectation du résultat :

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur 002), ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le conseil municipal est invité à affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2010 comme suit :

- au compte 002 excédent antérieur reporté : **29 019,24 €**
- au compte 1068 Réserves : **53 098,00 €** solde reports 2010

Vote : 24 avis favorables, 4 défavorables (Jean-Yves ROBERT, Jacqueline AVRIL, Alain CHOLAT, Gilles CHOVET)

14. FINANCES : Affectation du résultat – Budget des pompes funèbres

Rapporteur : Marie-Christine THIVANT

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M 14, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2010 :

1)	Résultat 2009 reporté (excédent) (a).....	6 652,19 €
2)	Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010	
	Recettes	24 848,20 €
	Dépenses.....	25 500,10 €
	Résultat de l'exercice 2010 (déficit) (b).....	651,90 €
3)	Résultat de clôture 2010 (excédent) (a+b)	6 000,29 €

2 – Affectation du résultat :

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur 002), ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2010 comme suit :

- au compte 002 excédent antérieur reporté : **4 952,70 €**
- au compte 1068 Réserves : **1 047,59 €** **déficit d'investissement**

Vote : 24 avis favorables, 4 défavorables (Jean-Yves ROBERT, Jacqueline AVRIL, Alain CHOLAT, Gilles CHOVEL)

15. FINANCES : Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Sorbiers

Rapporteur : Dominique BIDAULT

Le comité des fêtes de Sorbiers organise un événement festif au Parc Fraisse durant la fête du village. Cette initiative pourrait être soutenue par la commune de Sorbiers, par l'intermédiaire d'une subvention de 2 000,00 €.

Le conseil municipal approuve l'octroi de cette subvention exceptionnelle.

Vote : unanimité

16. FINANCES : Demande de subvention CFAC pour la Fête Africaine

Rapporteur : Dominique BIDAULT

La commune de Sorbiers, en partenariat avec l'association MANEF YAM, organise du 7 au 9 octobre 2011 une « Fête Africaine », biennale culturelle dont le thème principal est basé, cette année, sur la préservation de la planète et de ses écosystèmes.

Cet événement sera décomposé en 6 temps forts : un concert, une pièce de théâtre, un marché artisanal, un spectacle de danses africaines, une séance de lecture de contes africains et de poésies et enfin une exposition d'arts africains. Des ateliers de création d'objets africains seront également mis en place au cours de la biennale.

Le nombre de spectateurs est estimé à environ 3 000 personnes.

Cette action est éligible à une subvention de la région Rhône-Alpes dans le cadre de la Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) de Saint-Etienne Métropole et plus particulièrement de son action n° 9 « Améliorer le rayonnement de l'agglomération ».

Le projet défendu par la commune de Sorbiers et par l'association MANEF YAM a été présélectionné par le comité de pilotage CFAC du 13 décembre 2010. Cette présélection lui ouvre droit à un financement de la part de la région Rhône Alpes.

Le budget global de l'événement est estimé comme suit :

Dépenses		Recettes	
Achats	15 250,00 €	Subvention CFAC	2 500,00 €
		Billetterie	4 800,00 €
		Participation commune	7 950,00 €
TOTAL	15 250,00 €	TOTAL	15 250,00 €

Sur proposition de Madame Dominique BIDAULT, le conseil municipal approuve le programme de la biennale « Fête Africaine », valide le coût prévisionnel et le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter à la région Rhône Alpes une subvention de 2 500,00 € au titre du CFAC de Saint-Etienne Métropole.

Monsieur Jean-Yves ROBERT demande qui est l'organisateur de la manifestation. Monsieur le Maire indique que c'est MANEF YAM mais il fallait que ce soit la commune qui fasse la demande de subvention pour pouvoir l'obtenir, en valorisant les moyens mis à disposition par la commune.

Vote : majorité (24 pour) et 4 abstentions (Jean-Yves ROBERT, Jacqueline AVRIL, Alain CHOLAT, Gilles CHOVET)

17. FINANCES : Tarifs de la saison culturelle 2011-2012

Rapporteur : Dominique BIDAULT

Le conseil municipal approuve le vote du tableau « tarifs saison culturelle 2011-2012 » ci-dessous et applicable à compter du 1^{er} septembre 2011.

Spectacles : 12,50 € plein tarif 8,50 € avec la carte l'Echappé Carte individuelle « L'Echappé », saison : 6 €.
Tarifs réduits : Etudiants, moins de 18 ans, bénéficiaires du RSA, chômeurs, handicapés : 5,20 €.
Tarifs groupes (dès 15 places) : 8,50€
Gratuité pour les enfants de - 12 ans accompagnés d'un adulte pour les personnes soutenues par le CCAS sur invitation Soirées Découvertes
Les diaporamas : 3,70 € plein tarif gratuits pour les détenteurs de la carte individuelle l'Echappé.
Séances scolaires : 3,70 €
Soirées à thème : 3,70 €
Location du théâtre Georges Sand : 650,00 € Gratuit une fois par an pour les associations sorbéraines ou les associations invitées
Caution demandée pour la location du théâtre Georges Sand Locations payantes : 600,00 € Locations gratuites : 250,00 €
Tarif technicien : 250,00 € pour les non-sorbérans Gratuit une fois par an pour les associations sorbéraines ou les associations invitées

A titre d'information, les tarifs votés en 2008 étaient les suivants :

Spectacles : 12 € plein tarif 8 € avec la carte l'Echappé Carte individuelle « L'Echappé », saison : 5 €.
Tarifs réduits : Etudiants, moins de 18 ans, Rmistes, chômeurs, handicapés : 5 €.
Gratuité pour les enfants de - 12 ans accompagnés d'un adulte sur invitation Soirées Découvertes
Les diaporamas : 3,50 € plein tarif gratuits pour les détenteurs de la carte individuelle l'Echappé.

Séances scolaires : 3,50 €
Soirées à thème : 3,50 €

Monsieur Jean-Yves ROBERT estime qu'une gratuité par an pour les associations sorbéranes paraît bien peu. Madame Dominique BIDAULT fait valoir que la salle est très demandée et qu'il faut assurer une certaine équité entre elles. M. CHOLAT demande ce que veut dire associations invitées. Monsieur le Maire donne quelques exemples : comité olympique, fédération nationale de randonnée pédestre, actions caritatives...

A ce jour, la location de la salle pour les associations extérieures et les organismes privés est de 550 € pour la location, de 150 € pour le technicien et de 600 € pour la caution. Pour les associations sorbéranes ou les associations invitées, la location se fait à titre gratuit, une caution de 250 € est cependant versée.

Vote : majorité (27 pour) et une abstention (Daniel MATHEVET)

18. FINANCES : Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association EMAD BERLIOZ

Rapporteur : Dominique BIDAULT

Par une délibération du 25 mars 2009, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention triennale d'objectifs et de moyens entre l'Association EMAD Berlioz et les communes de Sorbiers, la Talaudière et de l'Etrat afin d'avoir un engagement commun et une participation financière équitable.

La convention annuelle d'objectifs et de moyens présentée ce jour entre dans la logique de cette convention triennale et présente le détail du montant de subvention pour l'année scolaire 2011-2012 qui sera versée à l'association dans le cadre de ses activités d'enseignement de la musique.

L'association EMAD BERLIOZ s'engage en contrepartie du versement de cette subvention à développer une activité d'enseignement de la musique et à réaliser en milieu scolaire, dans les écoles de la commune, un enseignement de la culture musicale ainsi que des animations musicales.

Le montant total de la subvention s'élève à 39 755,00 €. Elle est versée en 2 parts :

- 23 755 € au mois d'avril 2011, correspondant au solde de la subvention pour l'année scolaire 2010-2011 de l'association.
- 16 000 € au mois de septembre 2011 au titre d'un acompte pour l'année scolaire 2011-2012.

Dans la convention, il convient de noter qu'à l'article 5 de la convention, relatif aux interventions dans les écoles, il convient de noter que le tarif heure-année est fixé à 1 593,00 € au lieu de 1 550,00 €. Quant au point d'indice, il se monte à 5,72 € au lieu de 5,63 €.

Madame Martine NEDELEC fait observer qu'il ne lui paraît pas normal que les familles à faibles revenus ne soient pas soutenues pour que leurs enfants puissent suivre un enseignement musical, soit sous la forme d'un tarif plus bas, soit sous la forme d'une aide apportée par la commune de Sorbiers directement aux familles.

Sur proposition de Madame Dominique BIDAULT, le conseil municipal approuve cette convention annuelle, fixe le montant de la subvention annuelle et autorise Monsieur le Maire à verser la subvention.

Vote : majorité (23 pour) et 5 abstentions (Alain CHOLAT, Bechir MEHADHBI, Alain SARTRE, Suzanne ALLEGRA, Joël CARMIGNANI)

19. FINANCES : Groupement de commande avec Saint-Jean-Bonnefonds pour la réalisation d'un diagnostic agricole

Rapporteur : Raymond JOASSARD

La périurbanisation croissante engendre de fortes pressions sur le foncier agricole et naturel (recherche d'espaces de loisir, spéculation ...). L'activité agricole s'en trouve perturbée voire menacée : morcellement du parcellaire, difficultés d'exploitation et de circulation des troupeaux, difficultés de reprise des exploitations devenues peu rentables, conflits d'usage et de voisinage ...

Réaliser un diagnostic territorial agricole serait l'occasion d'avoir une image réaliste de la pérennité des exploitations du territoire, de leur transmissibilité et des problèmes fonciers qui se posent à elles.

La prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme apparaît comme un moment privilégié pour mieux appréhender cette problématique agricole : une meilleure prise en compte des spécificités de cette profession qui façonne, entretient et produit sur le territoire permettra l'élaboration d'un document d'urbanisme équilibré.

Il s'avère nécessaire de prévoir un marché à procédure adaptée pour faire réaliser ce diagnostic.

Compte tenu de la proximité des deux communes, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire réaliser ce diagnostic en groupement de commandes avec la commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

Il précise les modalités de fonctionnement de ce groupement de commande, telles que décrites dans la convention constitutive :

- le groupement sera constitué pour la durée de la procédure de mise en concurrence,
- il sera coordonné par la commune de Sorbiers qui devra, à ce titre, organiser l'ensemble des opérations de la procédure de marchés publics faisant l'objet du groupement,
- chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, signera le marché et s'assurera de sa bonne exécution.

Monsieur le Maire estime le montant du marché entre 12 000 € et 15 000 € H.T. pour le groupement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal adhère au groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic agricole, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

Vote : unanimité

20. FONCTION PUBLIQUE : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Raymond JOASSARD

Il est proposé à l'assemblée délibérante la création de plusieurs postes :

- 1) Deux agents sont actuellement en contrat d'accompagnement à l'emploi et compte tenu des besoins des services, il est proposé de pérenniser ces 2 emplois :

	SUPPRESSION	CREATION	Date d'effet
SERVICE ADMINISTRATIF			
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe		1 TNC 24/35 h	01/06/2011
SERVICE TECHNIQUE			
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe		1 TC	01/06/2011

- 2) La réorganisation du service culture – communication - animation implique le recrutement d'un agent chargé de la création PAO (publication assistée par ordinateur), recruté sur un poste d'adjoint administratif à raison de 10h par semaine.

SERVICE ADMINISTRATIF	SUPPRESSION	CREATION	Date d'effet
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe		1TNC 10/35 h	01/06/2011

Le 16 mars 2011, le Comité technique paritaire a rendu un avis positif sur ces créations de poste.

Le conseil municipal approuve la création de ces postes, à compter du 1^{er} juin 2011.

Vote : unanimité

INFORMATIONS

CONCOURS FAMILLE A ENERGIE POSITIVE

Madame Edith PONCIN-BREUIL présente les résultats du concours des familles à énergie positive lancé par la région Rhône-Alpes. Chaque commune participante devait réunir au moins 5 familles pour former une équipe, nous en avons 6 et nous sommes arrivés à la 3^{ème} place dans la Loire. L'objectif consistait à réaliser 8 % d'économie par rapport à la consommation d'énergie l'année précédente. Chaque famille a donc compté ses dépenses d'électricité, gaz, bois et fioul. En moyenne, les économies réalisées sur la Loire se montent à 20 %. Selon les familles, cela ne leur a pas demandé de gros efforts dans leur confort.

SENATORIALES

Monsieur le Maire indique que, sous réserve de confirmation par le préfet, un conseil municipal extraordinaire se tiendra le 17 juin afin d'élire les délégués pour le scrutin des sénatoriales prévue le 25 septembre. Ce pourrait être l'occasion de rendre un avis sur les propositions du préfet sur la réorganisation de la carte de l'intercommunalité.